MAROMME

CREATION D'UNE GARDERIE A L'ECOLE T. DELBOS

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Réalisation de travaux de réhabilitation de la crèche Françoise DOLTO et la création d'une garderie dans les logements de l'école Thérèse DELBOS.

Lieu d'exécution : Commune de MAROMME.

Mode de passation : Le présent marché est un marché de travaux soumis aux dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018. C'est une procédure adaptée.

Décompositions en lots

- lot n° 1 : Démolition – Gros œuvre
- lot n° 2 : Menuiseries extérieures /intérieures
- lot n° 3 : Electricité
- lot n° 4 : Plomberie
- lot n° 5 : Peinture / Revêtement de sol
- lot n° 6 : VRD
- lot n° 7 : Métallerie

L'opérateur économique peut répondre à un ou plusieurs lots.

Délai de réalisation : entre le 01/09/2020 et le 31/01/2021 (y compris période de préparation). Les travaux seront impérativement **terminés pour le 31/01/2021**,

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.
Négociation : La ville de Maromme se réserve le droit de négocier.
Sous-traitance : autorisée
Maîtrise d'œuvre : La maîtrise d'œuvre est assurée par la Ville de Maromme.
Validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.
Visite sur site obligatoire: le 2/07/2020 à 9 h. ou le 07/07/2020 à 14 h. (parking devant l'école T. Delbos maternelle Mail Wigston Oadby)

Critères d'attribution :
Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse ».
Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspond à la pondération utilisée.

Chaque lot sera analysé selon les critères de jugement ci-dessous:

1° Prix : 60 %
2° Valeur technique de l'offre: 40 %
(Mémoire technique détaillé, note méthodologique, fiches technique des produits, matériaux, matériels mis en place, délais d'intervention, moyens dédiés ...)

Elimination des candidats
Seront éliminés

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces contractuelles et obligatoires mentionnées au C.C.P.
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé.
- les candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire

Retrait des dossiers :
Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme
www.ville-maromme.fr (onglet Mairie-rubrique Marchés publics)
sur le site de l'ADM 76 https://marchespublics.adm76.com

Remise des offres -Présentation des offres dématérialisées :

Conformément aux articles L 2132-2 , R 2132-1 à R 2132-3, R 2132-7 à R 2132-11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018., les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville : https://marchespublics.adm76.com
De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : https://marchespublics.adm76.com

Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivante : **31 juillet 2020 à 16 h 00**
La copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est fortement conseillée

PIECES A TRANSMETTRE :
Les candidats doivent transmettre un dossier complet comprenant obligatoirement les pièces suivantes :
NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2 téléchargeables gratuitement.

Pièces contractuelles :
- L'Acte d'Engagement du (des) lot(s) concerné(s) entièrement complété(s), paraphé(s) et signé(s).
- Le CCP (commun à tous les lots) paraphé, signé

Pièces obligatoires :
- DUME ou (suivant articles R 2143-3 à R2143-10 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018)
  - Les déclarations et attestations sur l'honneur.
  - Attestations URSSAF
  - Attestations fiscales et sociales
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Attestation de visite dûment complétée.
- Le plan de réalisation des travaux paraphés
- Le planning d'exécution des travaux pour le (les) lot(s) concerné(s)
- Un mémoire technique complet et détaillé (fiches techniques, détails d'exécution des travaux, délais, choix des matériaux, habilitations, moyens dédiés...) pour le (les) lot(s) concerné(s)

Autres documents demandés :
- Un R.I.B ou R.I.P.
- Références requises relatives à la capacité professionnelle

Renseignements : par demande sur le profil acheteur de la ville : **https://marchespublics.adm76.com**
D'ordre administratif : **Affaires générales et juridiques**
Tél. 02 32 82 22 03 Fax. 02 32 82 22 28 **pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr**
D'ordre technique : M. E. BOUTTE, Tél. 06 84 83 27 71 **pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr**

Date d'envoi du présent avis : le 23/06/2020